



VILLE DE CAUMONT-SUR-DURANCE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, spécialité, universalité, unité et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 8 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 27 février 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès de la communauté d'agglomération, du conseil départemental, de la région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et sert également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations, des subventions et des emprunts.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 représentent 6 292 403,34 euros (elles étaient de 6 613 078,70 € en 2024).

Les trois principaux types de recettes pour une commune sont :

- La fiscalité locale,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concessions dans les cimetières, cantine, accueil de loisirs, adhésions à la bibliothèque, ...).

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 5 641 491,85 euros (elles étaient de 5 431 879,29 € en 2024).

Elles sont constituées essentiellement par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 55.42 % des dépenses réelles de fonctionnement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses à caractère général	1 408 799,75 €	Recettes des services	460 798,58 €
Dépenses de personnel	3 126 574,60 €	Impôts et taxes sauf fiscalité locale	672 391,00 €
Autres dépenses de gestion courante	924 097,89 €	Fiscalité locale	4 294 916,92 €
Dépenses financières	172 019,61 €	Dotations et participations	585 642,04 €
Dépenses spécifiques	5 000,00 €	Autres recettes de gestion courante	275 292,98 €
Autres dépenses	5 000,00 €	Recettes spécifiques	3 361,82 €
Total dépenses réelles	5 641 491,85 €	Total recettes réelles	6 292 403,34 €
Dépenses d'ordre	227 524,04 €	Recettes d'ordre	7 517,82 €
Virement à la section d'investissement	930 417,51 €	Résultat reporté	499 512,24 €
Total général	6 799 433,40 €	Total général	6 799 433,40 €

c) Les impôts directs locaux

Les taux des impôts locaux pour 2025 sont identiques à ceux votés par le conseil municipal en 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,08 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,33 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,75 %

Le produit attendu des ressources à taux voté s'élève à 3 624 347,00 €.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 564 405,57 € soit une baisse de 254 389,75 € par rapport à l'an passé.

Ces informations sont toutefois à nuancer car, la ville a perçu en 2024, 257 546 € au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour la médiathèque et le montant de DGD attribué au titre de l'année 2025 n'a pas encore été notifié à la commune.

II. La section d'investissement**a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : le remboursement du capital des emprunts contractés et toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : principalement les subventions en lien avec les projets d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, du département, etc.), le FCTVA, la taxe d'aménagement en lien avec les permis de construire, l'excédent de fonctionnement capitalisé et les emprunts.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	495 601,94 €	FCTVA	76 596,82 €
Etudes, concessions et droits similaires	166 050,16 €	Mise en réserves	826 677,90 €
Travaux de bâtiments	3 442 025,28 €	Dons et legs en capital	3 248,00 €
Travaux de voirie	851 753,78 €	Taxe aménagement	62 078,44 €
Autres travaux	253 761,18 €	Subventions	1 177 447,00 €
Autres dépenses	572 611,15 €	Emprunt	3 681 515,75 €
Total dépenses réelles	5 781 803,49 €	Total recettes réelles	5 827 563,91 €
Dépenses d'ordre	27 203,82 €	Recettes d'ordre	247 210,04 €
Solde d'investissement reporté	1 196 184,15 €	Virement de la section de fonctionnement	930 417,51 €
Total général	7 005 191,46 €	Total général	7 005 191,46 €

c) Les principaux projets de l'année 2025

- Etudes pour le cimetière : 25 000,00 €
- Elaboration des Schémas Directeurs Immobiliers et Energétiques : 2 723,00 €
- Etudes techniques en lien avec l'urbanisme : 10 000,00 €
- Logiciel SIGB Orphée Micro NX pour médiathèque : 6 500,00 €
- Acquisition de terrains nus : 40 000,00 €
- Programme de réhabilitation de la crèche (2024-2026) - Réfection des sols souples extérieurs : 47 484,00 €
- Aménagement de la petite cour de l'ALSH : 800,00 €
- Colombarium pour le cimetière : 6 000,00 €
- Rénovation vestiaire stade 1 et véranda tennis : 31 000,00 €
- Stores / volets roulants de l'école élémentaire : 48 000,00 €
- Menuiseries salle des fêtes + police municipale : 1 500,00 €
- Maison du Deyme / vestiaires de la police municipale : 30 000,00 €
- Autres travaux d'installations générales, agencements et aménagements des bâtiments publics : 35 000,00 €
- Remplacement de la chaudière murale du Presbytère : 4 700,00 €
- Travaux de voirie et plantations d'arbres : 350 000,00 €
- Aménagement de la pointe Bergier : 3 000,00 €
- Raccordement cyclable entre Caumont et la véloroute : 206 400,00 €
- Rénovation de l'éclairage public (SEV) : 72 564,00 €
- Extension du réseau de vidéoprotection : 14 000,00 €
- Armement pour la police municipale : 1 200,00 €
- Matériel et outillage technique : 4 000,00 €
- Travaux sur l'orgue : 3 300,00 €
- Matériel informatique pour la médiathèque : 55 000,00 €
- Autres matériels informatiques : 20 000,00 €
- Bornes tactiles pour la mairie : 9 100,00 €
- Mobilier pour la médiathèque : 195 000,00 €
- Tables, chaises et barrières : 10 000,00 €
- Autres mobiliers : 4 300,00 €
- Programme de réhabilitation de la crèche (2024-2026) - Module de jeux extérieur : 9 058,80 €
- Praticable pour le complexe sportif : 59 400,00 €
- Barnums : 6 000,00 €
- Panneau d'affichage pour le conseil citoyen : 2 500,00 €
- Matériel photo pour le service communication : 800,00 €
- Matériel pour les associations : 7 000,00 €
- Radios + terminaux de verbalisation pour la police municipale : 4 678,00 €
- Sèche-linge pour l'ALSH : 1 000,00 €
- Cuisinière pour le club jeunes : 500,00 €

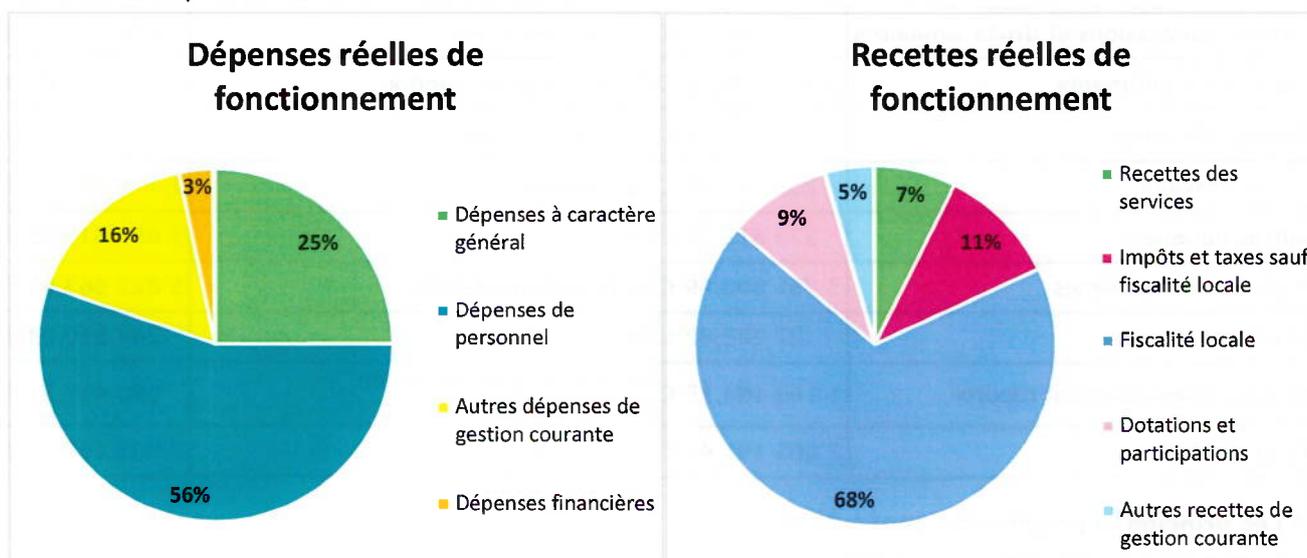
d) Les subventions d'investissements prévues

- Département :
 - Aide à l'informatisation des bibliothèques : 11 552 €
- Autres :
 - CAF : Réhabilitation de la crèche LOU NIS 2025 : 37 695 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses

Recettes et dépenses réelles de fonctionnement :



Recettes et dépenses d'investissement réparties de la façon suivante :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Crédits 2024 reportés	3 958 693,75 €	Crédits 2024 reportés	4 328 200,00 €
Nouveaux crédits	1 850 313,56 €	Nouveaux crédits	2 676 991,46 €
Solde d'investissement négatif reporté	1 196 184,15 €	Solde d'investissement positif reporté	0,00 €
Total	7 005 191,46 €	Total	7 005 191,46 €

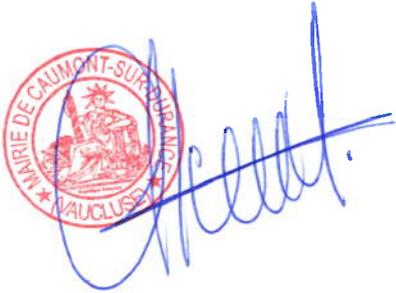
b) Principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1005.26
- Recettes réelles de fonctionnement / population : 1121.24
- Dépenses d'équipement brut / population : 236.55
- Encours de dette au 1er janvier / population : 648.83
- DGF / population : 66.34
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 55.42 %
- Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 97.5318 %
- Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 21.1 %
- Encours de la dette au 1er janvier / recettes réelles de fonctionnement : 57.8675 %
- Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement : 10.34 %

c) Etat de la dette

- 14 emprunts en euros au 01/01/2025 répartis de la façon suivante :
 - o 10 à taux fixe,
 - o 3 à taux variable indexés sur le livret A,
 - o 1 à taux variable indexé sur l'indice des prix à la consommation hors tabac.
- Capital restant dû au 01/01/2025 : 3 641 255,60 €
- Montant des échéances prévisionnelles pour 2025 : 678 093,93 € décomposés comme suit :
 - o Remboursement du capital : 495 601,94 €
 - o Charges d'intérêt : 182 491,99 €

Le Maire,
Claude MOREL



The image shows a red circular official stamp of the Municipality of Caumont-sur-Durance, Vaucluse. The stamp features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text "MAIRIE DE CAUMONT-SUR-DURANCE" and "VAUCLUSE". A blue ink signature is written over the stamp.